



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### calamités agricoles

Question écrite n° 80939

#### Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la sécheresse subie en 2005 par les agriculteurs français. Une enveloppe de 21,6 millions d'euros a été débloquée pour l'ensemble du territoire. Il souhaiterait connaître la part allouée à la région Languedoc-Roussillon.

#### Texte de la réponse

Le caractère de calamité agricole a été reconnu pour la sécheresse de 2005 dans certains départements de la région Languedoc-Roussillon à la suite des réunions de la Commission nationale des calamités agricoles de l'automne 2005. Une première enveloppe de crédits d'indemnisation, représentant 30 % des indemnités théoriques, soit 70,1 MEUR, a ainsi été déléguée. Les départements de la région Languedoc-Roussillon ayant subi les conséquences de la sécheresse ont bénéficié d'une première délégation de crédits d'indemnisation : pour l'Aude : 363 000, pour le Gard : 126 000, pour l'Hérault : 297 000 et pour la Lozère : 2,4 MEUR. L'ensemble des services du ministère de l'agriculture et de la pêche restent mobilisés sur la situation difficile de l'agriculture gardoise à la suite de la sécheresse de l'été 2005 et des intempéries de septembre dernier.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80939

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11411

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1243